

Les emballages et les papiers se trient

**C'EST SIMPLE,  
TOUS DANS LE BAC JAUNE !**



Bien les vider, inutile de les laver

Les déposer dans le bac, séparés les uns des autres

## EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Bouteilles et flacons  
en plastique



Sacs, sachets, films, boîtes,  
pots, tubes et barquettes...

## PAPIERS ET CARTONNETTES



Papiers, cartonnettes et briques alimentaires

## EMBALLAGES EN MÉTAL



Barquettes, canettes, boîtes,  
capsules, petits contenants

## EMBALLAGES EN VERRE

Sans bouchon  
ni couvercle



Bouteilles, flacons, pots et bocaux

## INTERDITS



Vaisselle, vitres  
et miroirs, ampoules...



## ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



Votre sac doit être fermé  
et déposé dans un bac homologué

### Pensez à :

- > sortir vos bacs la veille au soir  
du jour de collecte après 20 h  
ou le jour même à 5 h,
- > rentrer vos bacs lorsqu'ils sont vidés.



Déchets d'hygiène (couches, mouchoirs,  
lingettes...), petits objets, autres déchets

## BIODÉCHETS



Pensez au compostage  
individuel ou collectif

POUR PLUS DE DÉTAILS :  
n'hésitez-pas à nous contacter



Épluchures,  
restes de repas,  
déchets verts...



## CARTONS BRUNS ET GROS CARTONS

À déposer  
dans une des 6 déchèteries :  
Chamay-lès-Mâcon,  
La Roche-Vineuse, Mâcon,  
Romanèche-Thorins,  
Saint-Martin-Belle-Roche  
et Vinzelles.  
**ACCÈS SUR INSCRIPTION**



### + D'INFOS :

Mâconnais-Beaujolais Agglomération  
Direction des déchets ménagers et assimilés  
124 rue du Grand Pré - ZAC de Sennecé-lès-Mâcon - 71 000 MÂCON  
gestiondechets@mb-agglo.com ou 03 85 38 44 39 / www.mb-agglo.com